Maintenir le cap en période d'incertitude : Une discussion avec EDC et BDC

Sommaire des questions sur les programmes d'aide liés à la COVID-19 pour les entreprises canadiennes

Mise à jour : 22 avril 2020



Cette FAQ répond aux questions qui ont été posées le jeudi 9 avril 2020 lors du webinaire de la Banque HSBC Canada intitulé «Maintenir le cap en période d'incertitude: Une discussion avec EDC et BDC», ou que nous avons reçues au sujet des programmes d'aide gouvernementaux.

Les réponses du présent document sont fondées sur les renseignements disponibles et peuvent être modifiées. Pour en savoir plus sur les programmes d'aide liés à la COVID-19, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.business.hsbc.ca/fr-ca ou votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC.



Foire aux questions

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

1. Comment la Banque peut-elle aider à obtenir un prêt dans le cadre du CUEC?

Vous pouvez faire une demande de Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes en remplissant notre <u>formulaire</u>. Si vous avez d'autres questions, veuillez consulter les questions et les réponses les plus courantes sur notre site Web ou communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC.

2. Si l'entreprise n'est pas admissible au CUEC, pourrait-elle l'être à certains autres programmes?

Oui. Nous vous encourageons à vérifier les critères des autres programmes d'aide aux entreprises ou à en discuter avec votre gestionnaire de relations bancaires.

3. Le prêt octroyé dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes exige-t-il une garantie?

Non, aucune garantie n'est exigée. Vous allez trouver tous les critères d'admissibilité au CUEC sur notre site Web ici.

4. Les entreprises à propriétaire unique qui ne sont pas constituées en société sontelles admissibles au CUEC ou à l'un de ces prêts?

Oui. Vous allez trouver tous les critères d'admissibilité au CUEC sur notre site Web.

Garantie – Programme de crédit aux entreprises (PCE)

5. Les sociétés privées qui ne sont pas sous contrôle canadien ont-elles droit aux Programmes de crédit aux entreprises d'EDC et de BDC?

Le programme n'est offert qu'aux entreprises canadiennes (y compris celles qui <u>ne réalisent</u> <u>pas</u> des exportations) qui ont besoin de liquidités à court terme pour soutenir leurs activités durant la pandémie.



6. Les associations professionnelles sont-elles admissibles au PCE?

Oui. Toutes les entreprises canadiennes qui ont besoin de liquidités à court terme pour soutenir leurs activités durant la pandémie y sont admissibles.

7. Quel serait le meilleur programme pour les biens importés d'une valeur d'un million de dollars sur une période de six mois? Suis-je admissible aux 40 000 \$, ainsi qu'aux programmes d'EDC ou de BDC?

Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour évaluer votre situation et déterminer les options de soutien qu'il recommande.

8. Quels sont les coûts pour l'entreprise de recourir aux programmes de garantie d'EDC?

Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC. Il peut vous éclairer sur les coûts et les taux d'intérêt associés à ce programme.

9. Juste pour confirmer : le programme d'EDC N'EXIGE PAS que le client soit un exportateur, non?

Exact. Toute entreprise canadienne est admissible. Elle n'a pas besoin de ventes à l'exportation, mais le produit doit être utilisé pour soutenir les activités.

10. Quelle est la fourchette en dollars du financement offert dans le cadre du PCE?

Le PCE d'EDC offre aux entreprises un crédit pouvant aller jusqu'à 6,25 millions de dollars pour couvrir leurs coûts d'exploitation, par exemple la paie et le loyer.

Programme Subvention salariale

11. Où puis-je obtenir plus d'information sur le programme Subvention salariale?

Pour en savoir plus, consultez le site Web du gouvernement du Canada.

Prestation canadienne d'urgence (PCU)

12. Devons-nous attendre pour présenter une demande de PCU?

La PCU offre du soutien aux travailleurs canadiens. Vous pouvez en savoir plus sur ce programme ici.



Vous pouvez aussi obtenir plus d'information sur le programme Subvention salariale ici.

Renseignements généraux sur les programmes

13. La HSBC peut-elle proposer maintenant ces deux options de prêt dans le cadre du PCE?

Le programme de garantie d'EDC est maintenant disponible. Pour en discuter, communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC. Le programme de prêts conjoints de BDC devrait être lancé d'ici une ou deux semaines. D'autres annonces vont être faites à ce sujet.

14. Quelle est la différence entre le programme de garantie de BDC et celui d'EDC?

Ces deux programmes ont plusieurs points en commun, mais le montant maximal des prêts, la titrisation et les critères d'admissibilité sont différents et peuvent varier selon le revenu de votre entreprise. Nous vous invitons à vous adresser à votre gestionnaire de relations bancaires pour déterminer lequel répond le mieux à vos besoins. Vous pouvez aussi obtenir des détails au sujet de ces programmes sur notre <u>site Web</u>.

15. Quel est l'échéancier approximatif du début à la fin pour le décaissement des fonds de certains de ces programmes de prêts?

Les entreprises qui souhaitent bénéficier du PCE doivent d'abord communiquer avec leur gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour évaluer leur situation. Pour les prêts fournis directement par BDC, le délai dépend de plusieurs facteurs, comme le montant demandé, la complexité du projet, etc. Nous recevons aussi un nombre sans précédent de demandes. BDC a mobilisé des équipes pour y répondre le plus rapidement possible, mais les délais sont plus longs que d'habitude.

16. Compte tenu des besoins urgents des entreprises canadiennes, quel est votre processus de diligence raisonnable et combien de temps faut-il y consacrer?

Cela dépend de plusieurs facteurs, comme le montant demandé et la complexité du projet, par exemple. BDC a mobilisé toutes les équipes le plus rapidement possible, mais les délais sont plus longs que d'habitude en raison du nombre sans précédent de demandes.

17. Faut-il fournir des états financiers vérifiés dans le cadre de la demande de prêt?

Non, des états financiers vérifiés ne sont pas requis.



18. La plupart des entités privées au Canada n'ont pas de cote de crédit. Est-ce une exigence?

La cote de crédit ne fait pas partie des exigences. Votre banque va utiliser ses critères d'évaluation du risque internes.

19. Existe-t-il des programmes pour aider les petites entreprises à payer leur loyer?

Les petites entreprises peuvent se prévaloir des programmes d'EDC et de BDC pour aider à payer leur loyer. Pour en savoir plus, consultez notre <u>site Web</u>. Vous pouvez aussi vous adresser à votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC.

20. À quel prêt de fonds de roulement faisiez-vous référence? Est-ce quelque chose qui existait auparavant ou s'agit-il du CUEC?

Les entreprises qui souhaitent bénéficier du PCE doivent d'abord communiquer avec leur gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour évaluer leur situation. La HSBC recommandera à EDC et à BDC ses clients actuels dont les besoins excèdent ceux du secteur privé. Les mesures d'aide spéciales offertes par BDC comprennent des prêts de fonds de roulement pouvant atteindre deux millions de dollars, assortis de conditions flexibles et de reports de paiement d'au plus six mois pour les entreprises admissibles.

21. Avez-vous des conseils pour choisir entre le PCE d'EDC et le programme de garantie et de prêts pour les PME?

Ces deux programmes ont plusieurs points en commun, mais le montant maximal des prêts, la titrisation et les critères d'admissibilité sont différents et peuvent varier selon le revenu de votre entreprise. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC afin qu'il évalue votre situation et vous conseille sur les programmes de soutien qui conviennent le mieux à vos besoins d'affaires.

22. Que recommandez-vous aux propriétaires?

Une entente de report du capital peut être une option. Pour en discuter, veuillez communiquer avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC.

